

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-04

IMPRESSIONS DIVERSES POUR LES SERVICES GENERAUX DU CONSEIL GENERAL DEVOLUTION DES MARCHES

Pour répondre aux besoins des services départementaux en matière d'impressions diverses, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un ou plusieurs marchés pour la fourniture de papier et d'enveloppes avec logo, pour l'impression de cartonnages et pour divers travaux de façonnage.

I - Procédure de passation

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

→ Procédure : Appel d'offres ouvert européen (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics),

→ Marché à bons de commande décomposé en lots comprenant les montants suivants :

<i>Lot</i>	<i>Montant minimum H.T. pour 4 ans</i>	<i>Montant maximum H.T. pour 4 ans</i>
1 – Enveloppes avec logo	20 000,00 €	80 000,00 €
2 – Papiers avec logo	30 000,00 €	120 000,00 €
3 – Impression de cartonnages et travaux de façonnage	5 000,00 €	20 000,00 €

→ Durée : 4 ans.

II – Modalités d'attribution

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique, permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

→ qualité des produits jugée sur échantillons : 50 %,

→ prix : 30 %,

→ délais de livraison : 20 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 novembre 2008, a examiné les offres déposées par les candidats qui ont répondu à cette consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

<i>Lot</i>	<i>Attributaire</i>
1 – Enveloppes avec logo	Papeterie de Val d'Eure (30)
2 – Papiers avec logo	Imprimerie Logoprim (31)
3 – Impression de cartonnages et travaux de façonnage	Imprimerie Mérico (12)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom département :

- l'ensemble des marchés avec les sociétés suivantes et pour les montants susmentionnés,
- toutes les éventuelles pièces afférentes.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-04

**IMPRESSIONS DIVERSES POUR LES SERVICES GENERAUX DU
CONSEIL GENERAL
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
- l'ensemble des marchés avec les sociétés suivantes et pour les montants susmentionnés :

<i>Lot</i>	<i>Attributaire</i>
1 – Enveloppes avec logo	Papeterie de Val d'Eure (30)
2 – Papiers avec logo	Imprimerie Logoprim (31)
3 – Impression de cartonnages et travaux de façonnage	Imprimerie Mérico (12)

- toutes les éventuelles pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,